

COMPTE-RENDU ET PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 11 avril 2022

Le onze avril deux-mille-vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - Mme ARMELIN Martine - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek – M. MICHEL Jean-François - M. POURROY Pierre - Mme VINCENT Margaux

Absents : - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT)- M. HOUDOT Gilles – Monsieur MARTINEZ s'est retiré de la séance pour le vote des délibérations n°10-11-12-13-14 -

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

BUDGETS 2022

- Présentation et vote des comptes de Gestion 2021
- Présentation et vote des comptes Administratifs 2021
- Affectation des résultats 2021
- Vote des taux d'imposition
- Présentation et vote des Budgets 2022

AEP

- Attribution du marché de travaux de renouvellement de la canalisation d'adduction entre le réservoir des Naïs et Le réservoir du Moulin du Serre
- Installation de solution de désinfection de l'eau potable par les rayonnements Ultra-Violet (UV) – demande d'autorisation (UV les Casses)

VVF

- Attribution du marché de Maitrise d'œuvre pour la réhabilitation énergétique et l'amélioration du confort de l'habitat des bâtiments communaux composant le VVF Village

MUSEE

- Attribution du marché Réaménagement de l'espace d'exposition permanente de l'écomusée de la Faune

SYME

- Convention de servitudes Raccordement MARSAGUET Pst FAVIER
- Convention de servitudes Raccordement COLL-SIENAD POSTE CHARLON
- Convention de servitudes Raccordement Moulin du Serre

ONF

- Assiette des coupes

QUESTIONS DIVERSES

La séance est ouverte à 19h

☆ 1. DELIBERATION N 05-06-07-08-09/2022 : Approbation des comptes de gestion réalisés par Monsieur BAROLLE receveur municipal : BUDGET COMMUNAL ET BUDGETS ANNEXES AEP, VVF, ENERGIES RENOUVELABLES ET LOTISSEMENT LA CLAPE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

A déclaré que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est approuvé à l'unanimité par la présente assemblée pour l'ensemble des budgets précités.

Accord à l'unanimité

☆ 2. DELIBERATION 10-2022 : Délibération portant adoption du compte administratif 2021 : Budget LOTISSEMENT LA CLAPE

Monsieur le Premier Adjoint indique qu'il convient d'approuver le vote du Compte Administratif 2021 du budget annexe LOTISSEMENT LA CLAPE qui s'établit ainsi :

EXECUTION DU BUDGET					
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES		RECETTES		
	Section de fonctionnement	A	0,00	G	0,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
+					
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	79 462,02
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	87 368,31	J	0,00
=					
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	87 368,31	= G+H+I+J	79 462,02
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	0,00	= G+I+K	79 462,02
	Section d'investissement	= B+D+F	87 368,31	= H+J+L	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	87 368,31	= G+H+I+J+K+L	79 462,02

Accord à l'unanimité

☆ 3. DELIBERATION 11-2022 : Délibération portant adoption du compte administratif 2021 : Budget ENERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le Premier Adjoint indique qu'il convient d'approuver le vote du Compte Administratif 2021 du budget annexe ENERGIES RENOUVELABLES qui s'établit ainsi :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 5 383,22	G 2 500,00	G-A -2 883,22
	Section d'investissement	B 2 500,00	H 5 338,00	H-B 2 838,00
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 941,49 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 2 838,00 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 7 883,22	Q= G+H+I+J 11 617,49	=Q-P 3 734,27
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00	
		=	=	
RESULTAT CUMULE		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
	Section d'exploitation	= A+C+E 5 383,22	= G+I+K 3 441,49	-1 941,73
	Section d'investissement	= B+D+F 2 500,00	= H+J+L 8 176,00	5 676,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 7 883,22	= G+H+I+J+K+L 11 617,49	3 734,27

Accord à l'unanimité

☆ 4. DELIBERATION 12-2022 : DELIBERATION PORTANT ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET VVF

Monsieur le Premier Adjoint indique qu'il convient d'approuver le vote du Compte Administratif 2021 du budget annexe VVF qui s'établit ainsi :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 5 709,29	G 46 000,08
	Section d'investissement	B 48 722,63	H 530 167,33
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 567 117,11 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 621 549,03	= G+H+I+J 576 167,41
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE			
	Section de fonctionnement	= A+C+E 5 709,29	= G+I+K 46 000,08
	Section d'investissement	= B+D+F 615 839,74	= H+J+L 530 167,33
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 621 549,03	= G+H+I+J+K+L 576 167,41

Accord à l'unanimité

☆ 5. DELIBERATION 13-2022 : Délibération portant adoption du compte administratif 2021 : Budget AEP

Monsieur le Premier Adjoint indique qu'il convient d'approuver le vote du Compte Administratif 2021 du budget annexe AEP qui s'établit ainsi :

EXECUTION DU BUDGET					
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
	Section d'exploitation	A 171 288,57	G 206 682,35	G-A	35 393,78
	Section d'investissement	B 146 654,52	H 411 490,33	H-B	264 835,81
		+	+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit) 0,00	I (si excédent) 0,00		
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 0,00	J (si excédent) 129 849,20		
			=		
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 317 943,09	Q= G+H+I+J 748 021,88	=Q-P 430 078,79	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00		
	Section d'investissement	F 91 956,00	L 0,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 91 956,00	= K+L 0,00		
RESULTAT CUMULE	DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
	Section d'exploitation	= A+C+E 171 288,57	= G+I+K 206 682,35	35 393,78	
	Section d'investissement	= B+D+F 238 610,52	= H+J+L 541 339,63	302 729,01	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 409 899,09	= G+H+I+J+K+L 748 021,88	338 122,79	

Accord à l'unanimité

☆ 6. DELIBERATION 14-2022 : Délibération portant adoption du compte administratif 2021 : Budget COMMUNAL

Monsieur le Premier Adjoint indique qu'il convient d'approuver le vote du Compte Administratif 2021 du budget COMMUNAL qui s'établit ainsi :

EXECUTION DU BUDGET					
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES		RECETTES		
	Section de fonctionnement	A 1 085 992,12	G 1 109 799,43		
	Section d'investissement	B 386 040,03	H 246 596,88		
		+	+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 0,00	I (si excédent) 501 265,23		
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 0,00	J (si excédent) 211 317,20		
			=		
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 1 472 032,15	= G+H+I+J 2 068 978,74		
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00		
	Section d'investissement	F 169 655,00	L 0,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 169 655,00	= K+L 0,00		
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 1 085 992,12	= G+I+K 1 611 064,66		
	Section d'investissement	= B+D+F 555 695,03	= H+J+L 457 914,08		
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 641 687,15	= G+H+I+J+K+L 2 068 978,74		

Accord à l'unanimité

☆ 7. DELIBERATION 15-2022 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET LOTISSEMENT

- Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.
- Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - un excédent de fonctionnement de : 79 462,02 €
 - un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	79 462,02 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	79 462,02 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-87 368,31 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0,00 €
Besoin de financement F	=D+E -87 368,31 €
AFFECTATION = C	=G+H 79 462,02 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	79 462,02 €

Accord à l'unanimité

☆ 8. DELIBERATION 16-2022 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES

- Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.
- Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de : 0,00 €

un déficit de fonctionnement de : 1 941,73 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-2 883,22 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	941,49 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	-1 941,73 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	5 676,00 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de financement = e. + f.	0,00 €
AFFECTATION (2) = d.	-1 941,73 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0,00 €
3) Report en exploitation R 002	
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	1 941,73 €

Accord à l'unanimité

✧ 9. DELIBERATION 17-2022 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET VVF

- Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.
- Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - un excédent de fonctionnement de : 40 290,79 €
 - un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	40 290,79 €
B Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	40 290,79 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	-85 672,41 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0,00 €
Besoin de financement F	=D+E -85 672,41 €
AFFECTATION = C	=G+H 40 290,79 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	40 290,79 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

Accord à l'unanimité

☆ 10. DELIBERATION 18-2022 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET AEP

- Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.
- Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - un excédent de fonctionnement de : 35 393,78 €
 - un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	35 393,78 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	0,00 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	35 393,78 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	394 685,01 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-91 956,00 €
Besoin de financement = e. + f.	0,00 €
AFFECTATION (2) = d.	35 393,78 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0,00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	35 393,78 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Accord à l'unanimité

☆ 11. DELIBERATION 19-2022 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET COMMUNAL

- Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.
- Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître
 - un excédent de fonctionnement de : 525 072,54 €
 - un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide **à l'unanimité** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	23 807,31 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	501 265,23 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	525 072,54 €
D Solde d'exécution d'investissement	71 874,05 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	-169 655,00 €
Besoin de financement F	=D+E -97 780,95 €
AFFECTATION = C	=G+H 525 072,54 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	97 780,95 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	427 291,59 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

Accord à l'unanimité

✧ 12. DELIBERATION 20-2022 : Vote des taux d'imposition 2022

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2022.

En conséquence, **le Conseil Municipal, à l'unanimité** des membres présents :

DECIDE de fixer les taux d'imposition comme suit pour l'année 2022 :

	Taux de référence 2021	Taux 2022
Taxe foncière (bâti)	53.30	53.30
Taxe foncière (non bâti)	172.72	172.72
CFE	32.47	32.47

(Coefficient de variation proportionnelle = 1.000000)

Accord à l'unanimité

★ 13. DELIBERATION 21-2022 : Délibération approuvant le budget primitif 2022 : Budget LOTISSEMENT

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe LOTISSEMENT qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	136 962,02	57 500,00
+	+	+
R		
R		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 79 462,02
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	136 962,02	136 962,02
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	17 500,00	104 868,31
+	+	+
R		
R		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 57 368,31	(si solde positif) 0,00
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	164 868,31	104 868,31
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	241 830,33	241 830,33

Accord à l'unanimité

★ 14. DELIBERATION 22-2022 : Délibération approuvant le budget primitif 2022 : Budget ENERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe ENERGIES RENOUVELABLES qui s'établit ainsi :

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 558,27	7 500,00
+	+	+
R		
R		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 1 941,73	(si excédent) 0,00
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	7 500,00	7 500,00
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	60 000,00	54 324,00
+	+	+
R		
R		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 5 676,00
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	60 000,00	60 000,00
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	67 500,00	67 500,00

- Accord à l'unanimité

★ 15. DELIBERATION 23-2022 : Délibération approuvant le budget primitif 2022 : Budget VVF

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe VVF qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	46 000,00	46 000,00
+	+	+
R		
R		
E		
P		
O		
R		
T		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	46 000,00	46 000,00
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 530 414,95	2 716 087,36
+	+	+
R		
R		
E		
P		
O		
R		
T		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 85 672,41	(si solde positif) 0,00
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 716 087,36	2 716 087,36
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	2 762 087,36	2 762 087,36

Accord à l'unanimité

★ 16. DELIBERATION 24-2022 : Délibération approuvant le budget primitif 2022 : Budget AEP

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'approuver le budget primitif 2022 du budget AEP qui s'établit ainsi :

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	254 700,05	219 306,27
+	+	+
R		
R		
E		
P		
O		
R		
T		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 35 393,78
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	254 700,05	254 700,05
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	896 357,99	596 628,98
+	+	+
R		
R		
E		
P		
O		
R		
T		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	91 956,00	0,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 394 686,01
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	990 313,99	990 313,99
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	1 245 014,04	1 245 014,04

Accord à l'unanimité

☆ 17. DELIBERATION 25-2022 : Délibération approuvant le budget primitif 2022 : Budget COMMUNAL

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'approuver le budget primitif 2022 du budget COMMUNAL qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 461 082,00	1 033 790,41
+	+	+
R		
E		
P		
O		
R		
T		
S		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 427 291,59
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 461 082,00	1 461 082,00
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	470 368,89	568 149,84
+	+	+
R		
E		
P		
O		
R		
T		
S		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	169 655,00	0,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 71 874,05
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	640 023,89	640 023,89
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	2 101 105,89	2 101 105,89

Accord à l'unanimité

☆ 18. DELIBERATION 26-2022 : Attribution du marché de travaux de renouvellement de la canalisation d'adduction entre le réservoir des Naïs et Le réservoir du Moulin du Serre (Phase de travaux n°2)

Monsieur le Maire rappelle le projet de « travaux de renouvellement de la canalisation d'adduction entre le réservoir des Naïs et le réservoir du Moulin du Serre » – phase n°2

Il rappelle également que la commission d'appel d'offres s'était réunie le 17 septembre 2021 pour l'ouverture des plis reçus en ligne et que l'audition des candidats s'était tenue le 19 octobre 2021 ; suite à la réception des candidats, le bureau d'études HYDRETTUDES avait présenté le rapport d'analyse des offres à la commune le 09 novembre 2021.

Suite à cela, le 09 décembre 2021, le conseil municipal avait attribué par délibération n°87/2021 le marché correspondant à l'entreprise BERTRAND TP pour un montant de 323 715 € HT.

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu de l'entreprise SATP en date du 07 février 2022 demandant les motivations ayant conduit la commune à faire ce choix ainsi que d'un courrier de la Préfecture en date du 28 février 2022 demandant des précisions sur l'attribution de ce marché.

Après vérification, il s'avère que la commission d'appel d'offres n'a retenu que le critère du prix dans la proposition d'attribution du marché alors qu'il convenait également de tenir compte du critère technique pour la détermination de la note finale.

Les tableaux ci-dessous montrent ses conclusions en fonction des notes financière et technique.

N° ORDRE	1	2	3	4
CANDIDATS	SATP/PAC	BERTRAND TP	GAUDY	GUIRAMAND
NOTE TECHNIQUE	19.5	14	14	OFFRE IRREGULIERE
Montant de l'offre optimisée après audition / NOTE FINANCIERE	353 360.65 € HT 18.9	323 715.00 € HT 19	NON AUDITIONNE : offre de prix nettement supérieure à celles des autres concurrents	
NOTE FINALE	19.3	16	-	-

Après avoir délibéré, et compte tenu de la note réelle obtenue par les candidats, le Conseil Municipal à la majorité (8 pour et 2 abstentions : GARCIN Bernard et POURROY Pierre) :

- Annule la délibération n°87/2021 du 09 décembre 2021 attribuant par erreur le marché à l'entreprise BERTRAND TP
- Approuve l'offre proposée par l'entreprise SATP/PAC pour un montant de 353 360.65 € H.T.
- Charge Monsieur le Maire de poursuivre toutes les démarches utiles, tant en vue du financement que de la réalisation des travaux et l'autorise à signer tous documents et actes nécessaires à l'exécution du projet, en particulier les pièces des marchés à venir, relatif à la réalisation des travaux.

Accord à la majorité

✧ 19. DELIBERATION 27-2022 : Installation de solution de désinfection de l'eau potable par les rayonnements Ultra-Violet (UV) – demande d'autorisation pour le réservoir des Casses

Monsieur le Maire rappelle que la mise en place d'une désinfection de l'eau potable par rayonnements UV à la sortie du réservoir des Casses a été proposée. Elle permet d'assurer une eau potable de qualité sur tout le secteur desservi par le réservoir des Casses (Derrière le Serre, Les Forests...) et alimenté depuis les ressources gravitaires de Belle Fontaine, Aiguilles 1, Aiguilles 2 et Jean Blanc.

Ce type de traitement doit solutionner les problèmes de non-conformité bactériologique rencontrés.

Débit de pointe à traiter : 54,3 m³/h

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide la mise en place d'un système de traitement de désinfection de l'eau potable par UV au niveau du réservoir des Casses ;
- sollicite l'autorisation de l'ARS pour cette mise en place.

Accord à l'unanimité

✧ 20. DELIBERATION 28-2022 : Choix du Maître d'œuvre pour la Réhabilitation énergétique et l'amélioration du confort de l'habitat des bâtiments communaux composant le VVF Village

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation énergétique et l'amélioration du confort de l'habitat des bâtiments communaux composant le VVF village et indique :

- qu'une procédure de consultation pour le choix d'un maître d'œuvre a été engagée le 04 mars 2022 en vue de la réalisation de cette opération,
- que la commune a reçu en retour une offre,
- que de l'analyse de cette offre et du résultat de l'audition du bureau d'études, le groupement MARCHAND, COSTES, SALLA-LECOMTE et ALPES DIAGNOSTIC IMMOBILIER représenté par Monsieur

MARCHAND à Embrun (05) correspond bien aux attentes du projet et présente une offre satisfaisante composée d'une tranche ferme d'un montant de 77 929.81 € HT, pour une tranche conditionnelle d'un montant de 144 726.78 € HT et pour des missions complémentaires d'un montant de 65 451.60 € HT.

Monsieur le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission d'appel d'offre invitant la commune à confier au groupement MARCHAND, COSTES, SALLA-LECOMTE et ALPES DIAGNOSTIC IMMOBILIER, la Maîtrise d'œuvre pour la Réhabilitation énergétique et l'amélioration du confort de l'habitat des bâtiments communaux composant le VVF Village.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offre du 5 avril 2022,

Après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement MARCHAND, COSTES, SALLA-LECOMTE et ALPES DIAGNOSTIC IMMOBILIER pour la Réhabilitation énergétique et l'amélioration du confort de l'habitat des bâtiments communaux composant le VVF village comprenant une tranche ferme d'un montant de 77 929.81 € HT, pour une tranche conditionnelle d'un montant de 144 726.78 € HT et pour des missions complémentaires d'un montant de 65 451.60 € HT;
- **Autorise** le Maire à signer tous documents et actes nécessaires à l'exécution du projet, en particulier les pièces des marchés à venir, relatif à la réalisation de la Maîtrise d'œuvre.
- **Autorise** le Maire à ordonnancer les dépenses relatives à cette opération.

Accord à l'unanimité

✱ 21. DELIBERATION 29-2022 : Attribution du marché de Réaménagement de l'espace d'exposition permanente à l'écomusée de la Faune

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal :

- qu'une procédure de consultation pour l'attribution du marché a été engagée le 18 février 2022 en vue de la réalisation de cette opération,
- que Le marché fait l'objet de deux lots :
 - LOT 1 : Muséographie
 - LOT 2 : Scénographie
- que la commune a reçu en retour 5 offres pour le lot 1 et 4 offres pour le lot 2,
- que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 mars 2022 pour l'ouverture des plis reçus en ligne.

Suite à la remise des offres, la commission a établi le rapport d'analyse des offres, les tableaux ci-dessous montrent ses conclusions en fonction des notes financière, technique et respect des délais.

Pour le lot n°1 :

LOT 1					
Estimation	11 000,00 €				
Candidats	Montant HT	Note prix 40%	Note technique 50%	Note délais 10%	Note finale
BASALTE	12 500,00	6,78	7,5	2	16,28/20
JOHN & JAMES	10 600,00	8	8	2	18/20
GAP SCIENCES ANIMATIONS 05	12 420,00	6,82	9,5	2	18,32/20
LE NATUROGRAPHE	12 500,00	6,78	8	2	16,78/20

LOT 2					
Estimation	39 000,00 €				
Candidats	Montant HT	Note prix 40%	Note technique 50%	Note délais 10%	Note finale
L'OMNIBUS	33 500,00	8	9,5	2	19,5/20
BASALTE	37 250,00	7,19	7,5	2	16,69/20
JOHN & JAMES	34 130,00	7,85	8	2	17,85/20
LE NATUROGRAPHE	37 500,00	7,14	7	2	16,14/20

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** l'offre proposée par l'entreprise **GAP SCIENCES ANIMATIONS 05** pour le lot n°1 pour un montant de 12 420.00 € H.T.
- **Approuve** l'offre proposée par l'entreprise **L'OMNIBUS** pour le lot n°2 pour un montant de 33 500.00 € H.T.
- **Charge** Monsieur le Maire de poursuivre toutes démarches utiles, tant en vue du financement que de la réalisation des travaux et l'autorise à signer tous documents et actes nécessaires à l'exécution du projet, en particulier les pièces des marchés à venir, relatif à la réalisation des travaux.

Accord à l'unanimité

☆ 22. DELIBERATION 30-2022 : Convention de servitudes avec le SYME 05 pour le Raccordement MARSAGUET Pst FAVIER à ST-LEGER-LE-MELEZES

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes Alpes a établi une convention de servitudes pour le raccordement des réseaux électriques dans le cadre des travaux de Monsieur MARSAGUET à ST-LEGER-LES-MELEZES.

Monsieur le Maire indique que la parcelle communale concernée par les travaux d'enfouissement est le chemin rural n°1 situé « Les Combes » à ST-LEGER-LES-MELEZES et donne lecture de la convention.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents et représentés :

- Accepte les termes de ladite convention de servitudes (telle qu'annexée à la présente délibération),
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec le SYME 05.

Accord à l'unanimité

☆ 23. DELIBERATION 31-2022 : Convention de servitudes avec le SYME 05 pour le raccordement COLL-SIENAD POSTE CHARLON à ST-LEGER-LE-MELEZES

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes Alpes a établi une convention de servitudes pour l'enfouissement des réseaux électriques pour le raccordement DES TRAVAUX DU SIENAD (COLL-SIENAD POSTE CHARLON) à ST-LEGER-LES-MELEZES.

Monsieur le Maire indique que les parcelles communales concernées par les travaux d'enfouissement sont les parcelles 174 et 218 Section ZA Lieu-dit L'Isle et Les Grands Prés. et donne lecture de la convention.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte les termes de ladite convention de servitudes (telle qu'annexée à la présente délibération),
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec le SYME 05.

Accord à l'unanimité

☆ 24. DELIBERATION 32-2022 : Convention de servitudes avec le SYME 05 pour le raccordement MOULIN DU SERRE à ST-LEGER-LE-MELEZES

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes Alpes a établi une convention de servitudes pour l'enfouissement des réseaux électriques pour le raccordement des travaux du SIENAD (Raccordement MOULIN DU SERRE) à ST-LEGER-LES-MELEZES.

Monsieur le Maire indique que les parcelles communales concernées par les travaux d'enfouissement sont les parcelles 20 et 184 Section ZA Lieu-dit Les Grands Prés et donne lecture de la convention.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte les termes de ladite convention de servitudes (telle qu'annexée à la présente délibération),
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec le SYME 05.

Accord à l'unanimité

☆ 25. DELIBERATION 33-2022 : Assiette des coupes -

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Pascal FRBEZAR de l'Office national des forêts, concernant les coupes à asseoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023 présenté ci-après,
- ✓ demande à l'Office national des forêts de bien vouloir procéder en 2022 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après,
- ✓ pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation,
- ✓ approuve les reports et les suppressions des coupes de l'année 2023 présentés ci-après.

ETAT D'ASSIETTE :

↳ Coupes proposées :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m³)	Surface (ha)	Régulée/ Non Régulée	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Destination prévisionnelle	
								Délivrance (m³)	Vente (m³)
23	IRR	198	3.30	Régulée	2023	2023			198

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

↳ Coupes reportées ou supprimées :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m³)	Surface (ha)	Réglée/ Non Réglée	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire
22	AMEL	53	1.17	Réglée	2023	SUPP	

Motif des coupes proposées en report et suppression par l'ONF :

Parcelle 22 : Capital insuffisant pour justifier une intervention.

Ventes de bois aux particuliers

Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2023, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires (produits accidentels) à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.
- **Dit** que Monsieur le Maire ou son représentant assistera si nécessaire au martelage des parcelles.

Accord à l'unanimité

★ 26. QUESTIONS DIVERSES :

Ramassage de déchets – Association la Petite Ours :

M. POURROY indique que l'association La Petite Ours souhaite organiser un événement sur notre village. Leurs « adhérents » se mobiliseront une journée afin de ramasser les déchets sur les pistes de ski.

Le conseil municipal salue cette initiative et accepte leur demande.

Rassemblement des St Légers de France :

M. GARCIN propose que la commune organise en Juin 2025 le rassemblement des St Légers. Notre commune ayant déjà été support de cet événement, M. GARCIN indique que le programme et le déroulement des journées sont déjà prêts.

Mme BOUNOUS indique que l'organisation de cet événement nécessite un grand nombre de bénévoles. Il faudra donc demander à tous les acteurs de la commune et de la station, dont l'ESF, s'ils pourront se rendre disponibles pour nous épauler.

La séance est levée à 23h

Le secrétaire de séance

Margaux VINCENT



Le Maire

Gérald MARTINEZ

